



PUBLICS CONCERNÉS

- > Être âgé(e) de 16 à 29 ans
- > Elèves de BEPA, de BPA : intégration en 1ère Bac Pro
- > Elèves de 2nde ou de 1ère : intégration en 1ère Bac Pro
- > Titulaires d'un CAP : intégration en 1ère Bac Pro

MODALITÉ DE FORMATION

- > 1ère et 2ème année
- 39 semaines de présence en centre de formation à Saint Gervais d'Auvergne

PRÉREQUIS

- > Signer un contrat d'apprentissage avec une animalerie

Objectifs

- > Devenir vendeur(se) qualifié(e) en animalerie puis chef de rayon
- > Poursuivre des études en BTS ou autres formations de niveau 5

Un enseignement pratique et innovant

- > Travaux pratiques et observations dirigées sur l'animalerie pédagogique de l'établissement :
- 200 espèces de rongeurs, oiseaux, poissons, reptiles et insectes. Permettant d'acquérir des compétences en biologie animale, reproduction, alimentation, réglementation et techniques commerciales et d'obtenir le certificat de capacité « Animaux non domestiques »

RÉMUNÉRATION (EN % DU SMIC)

PREMIÈRE ANNÉE	DEUXIÈME ANNÉE
- de 18 ans : 39%	- de 18 ans : 55%
18 à 20 ans : 51%	18 à 20 ans : 67%
21 à 25 ans : 61%	21 à 25 ans : 78%
+ de 26 ans : 100%	+ de 26 ans : 100%

CONTENU DE LA FORMATION

- 39 semaines sur 2 ans | 1 à 3 semaines consécutives en centre
- 65 semaines sur 2 ans | 5 à 8 semaines consécutives en entreprises.

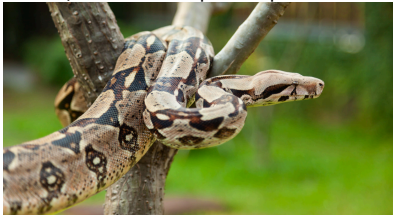
Formation organisée par modules

modules professionnels:

- > Connaissance des animaux de compagnie
- > Techniques animalières
- > Biologie
- > Techniques de vente
- > Connaissances scientifiques et technologiques liées à l'animal et à son milieu naturel
- > Techniques animalières
- > Economie
- > gestion de l'entreprise
- > Techniques de vente
- > Mercatique
- > Cadre réglementaire
- > MAP (module d'adaptation professionnelle)

modules généraux :

- > Langue française
- > culture humaniste
- > compréhension du monde
- > Langue et cultures étrangères (anglais)
- > Education physique et sportive
- > Culture scientifique et technologique



Informations

- > Un apprenti ne peut pas percevoir un pourcentage inférieur au dernier pourcentage perçu
- > Les pourcentages de rémunération indiqués, correspondent aux minimums légaux, pensez à vérifier la convention collective de l'entreprise.

Saint Gervais d'Auvergne
 MÉTIERS DU CHIEN

Pontaumur
 MÉTIERS DE
 L'ANIMALERIE



Accès

> Ligne de bus TER -SNCF

Clermont-Ferrand ou Montluçon (aller-retour)
 Gare de Saint Gervais-Chateauneuf

Renseignements : 36 35



Demande d'informations complémentaires

cfppadescombrailles@educagri.fr

04.73.85.72.84

Hébergement restauration

- > Gratuit (pris en charge par les OPCO)
- 📍 Possibilité d'hébergement (certains week-ends | 33€ / WE)
- 📍 Aide au premier équipement (Subvention forfaitaire OPCO)

CFPPA DES COMBRAILLES
 20 avenue Jules Lecuyer - BP 3
 63390 Saint-Gervais d'Auvergne
 Tél. 04 73 85 72 84
cfppadescombrailles@educagri.fr
metiers-chien-animalerie.fr

